



DIMANCHE 15 MARS 2020 **MISE À JOUR | Questions fréquemment posées**

Consciente de notre demande et des sacrifices engendrés, la fédération remercie tous les membres qui, de par leurs actions, contribuent à stopper la propagation du virus. Prenons nos responsabilités. Écoutons les experts en santé. Respectons les interdictions et les mesures d'hygiène. Pensons au-delà du sport. Maintenant, ce n'est plus une rondelle qui est en jeu, mais l'avenir de toute une population.

Tous ensemble, nous jouons pour la même équipe!

Voici une MISE À JOUR des réponses aux questions posées suite à l'évolution de la situation.

Question 1: Qu'est-ce qui arrive après la décision de Hockey Québec d'arrêter les activités et annuler la saison ?

Réponse : Quelques heures après l'annonce de Hockey Québec, la fédération nationale, Hockey Canada, a annoncé par communiqué l'annulation de toutes les activités sanctionnées par Hockey Canada débutant le 13 mars 2020. La décision au niveau de la reprise des activités proviendra de Hockey Canada.

Q2: Qu'arrive-t-il si je joue ou j'organise des activités, malgré que la saison soit annulée ?

R: Hockey Canada a annoncé l'annulation de toutes les activités sanctionnées (matches, pratiques sur et hors glace, séries, championnats, événements, etc.). L'assurance qui couvre habituellement les membres (joueurs, entraîneurs, officiels, bénévoles) est inactive depuis l'annulation des activités sanctionnées. Vous n'êtes donc pas assurés s'il survient un événement ou accident.

En ce qui concerne les organisateurs d'activités, en plus de ne pas être assuré, vous exposez nos jeunes et leurs familles (proches), ainsi que la population du Québec, et accentuez le risque de propagation de la COVID-19.

Q3: Pourquoi Hockey Québec ne peut pas suspendre les activités deux semaines, et ensuite, réévaluer la situation?

R1: Hockey Canada a annulé toutes les activités de hockey sanctionnées. « Après de vastes consultations auprès des membres de Hockey Canada, de notre médecin en chef et des responsables de la santé publique, le conseil d'administration de Hockey Canada a pris la décision d'annuler toutes les activités sanctionnées par Hockey Canada, y compris ses championnats nationaux. »

R2: Lorsque Hockey Québec avait pris la décision, nous faisons face à un enjeu qui dépasse le sport et nous ne pouvions prendre aucune chance lorsqu'il est question de la santé et la sécurité de tous nos membres. Suite à l'annonce du gouvernement provincial, le 12 mars 2020, obligeant « les organisations [à] annuler tous les rassemblements intérieurs de plus de 250



DIMANCHE 15 MARS 2020 ***MISE À JOUR | Questions fréquemment posées***

personnes ou qui ne sont pas nécessaires, pour les 30 prochains jours », ne pouvant malheureusement assurer cette obligation, Hockey Québec a décidé de cesser ses activités. Maintenant, toutes les décisions prises par Hockey Canada priment sur celles de Hockey Québec.

Q4: Pourquoi je ne peux pas jouer sans spectateurs?

R1 : Hockey Canada mentionne dans son communiqué; la santé et la sécurité de tous les participants au hockey, y compris les joueurs, les entraîneurs, le personnel, les officiels, les partisans, les familles, les bénévoles et le grand public, sont d'une importance capitale pour Hockey Canada. C'est pour cette raison que Hockey Canada a annulé toute les activités sanctionnées, incluant les matchs.

R2: Hockey Québec, lorsqu'elle a pris sa décision le 12 mars 2020, s'était basée sur les éléments suivants; les matchs à huis-clos ne garantissent en aucun cas la santé et la sécurité des joueurs, des officiels, du personnel et, par le fait même, leurs familles et la population; ce qui s'avère la priorité première de Hockey Québec. En annulant toutes les activités de la saison, Hockey Québec et ses membres contribuent à protéger et maintenir la santé et la sécurité de tous.

Q5: Le gouvernement interdit les activités à plus de 250 spectateurs, alors pourquoi les annuler?

R: Hockey Canada a annulé toutes les activités sanctionnées de la saison, peu importe le nombre de spectateurs présents. Cette décision a préséance sur celle de Hockey Québec.

Q6: À partir de quel moment la décision prend-elle effet?

R: Le conseil d'administration de Hockey Canada a pris la décision d'annuler toutes les activités sanctionnées par Hockey Canada à compter du vendredi 13 mars 2020. Ainsi, depuis, aucune activité sanctionnée (match, pratique ou activité hors glace) ne peut avoir lieu, et ce, pour le restant de la saison.

R: Hockey Québec, qui avait pris la même décision quelques heures auparavant, se conforme à celle de Hockey Canada. Depuis, aucun match ou pratique (sur et hors glace) ne peut être disputé, et ce, pour le restant de la saison.

Q7: Pourquoi je ne peux pas jouer mes séries et championnats de fin saison?

R: Hockey Canada cesse toutes ses activités, incluant les matchs, pratiques (sur et hors glace), séries, tournois, régionaux, interrégionaux et championnats. Ceux-ci sont annulés et ne seront pas reportés à une date ultérieure.



DIMANCHE 15 MARS 2020
MISE À JOUR | Questions fréquemment posées

R: Hockey Québec, pour la sécurité de leurs membres et leurs familles, a cessé toutes ses activités, incluant les programmes printaniers d'après saison. La décision au niveau de la reprise des activités proviendra de Hockey Canada.

Q8: Qu'en est-il des Championnats provinciaux (Coupe Dodge)?

R: Les Championnats provinciaux de cette année (avril 2020) sont annulés. Cependant, Hockey Québec a annoncé que les régions et leurs sites de compétition prévus pour cette saison, soit Estrie – Féminin; Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-les-Îles et Saguenay-Lac-St-Jean – Masculin – accueilleront la Coupe Dodge en avril 2021 dans leur région. Ainsi, les lieux des éditions à venir seront décalés d'une saison.

Source: [Hockey Québec](https://www.hockeyquebec.com)